

**M. Sergei ZIABLITSEV**

**le 21/08/2020**

111 bd. Madeleine CS91035  
06200 Nice

Tel. 06 95 99 53 29  
[bormentalsv@yandexl.ru](mailto:bormentalsv@yandexl.ru)

**Le Tribunal de Grande Instance  
de Nice**

**Le Bureau d'aide juridictionnelle  
de Nice**

Place du Palais  
06357 Nice cedex  
04.92.17.70.00

**Numéro BAJ 2020/003018**

**Objet :** une demandes d'aide juridictionnelle, redressement d'un tort du BAJ

Monsieur le président du BAJ de Nice

Le 14/05/2020 j'ai rempli le formulaire d'aide juridique en tant que victime d'infractions **pénales**. Je n'ai pas précisé la compétence **du tribunal administratif**.

Lorsque j'ai reçu un dépôt du formulaire, j'ai constaté que l'agent du TGI avait indiqué **de sa propre initiative** une compétence incorrecte - tribunal administratif.

J'ai immédiatement envoyé une demande au tribunal pour corriger l'erreur du tribunal – annexe 2, 3.

**Je demande donc de ne pas confondre la compétence de la juridiction et de me nommer un avocat pénaliste pour participer à la procédure pénale devant un magistrat instructeur et la cour pénale.**

Le 13/08/2020 vous prenez la décision de rejeter ma demande pour raison «l'action est de la compétence d'un autre ordre de juridiction»

Donc vous m'avez refusé à cause d'une erreur de l'agent du BAJ ou TGI.

J'ai tout clairement indiqué dans le formulaire et demandé de corriger l'erreur de l'agent .

Étant donné que je suis victime de délits et que, par la faute du BAJ vous ne pouvez pas examiner correctement ma demande pendant 3 mois, je vous demande de prendre une décision immédiatement en corrigeant votre erreur et nommer un avocat de la compétence de juridiction compétente.

Il s'agit d'infractions pénales qui doivent faire l'objet d'une enquête immédiate et efficace. Pour cela, j'ai besoin d'un avocat dans les plus brefs délais.

**Je demande une fois de plus la décision concernant la nomination d'un avocat de me communiquer à mon e-mail.**

Dans l'attente de la décision, je prie de recevoir mes salutations distinguées .

Annexe :

1. Copie d'une décision du 13/08/2020.
2. Copie d'une demande préalable du 03/08/2020
3. Lettre du 03/08/2020.
4. Demande d'aide juridictionnelle du 14/05/2020
5. Copie d'une demande -1 page



21/08/2020